



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FAEN reçue par la ministre.

La FAEN a été longuement reçue par madame PAU-LANGEVIN, ministre déléguée à la réussite éducative, pour évoquer avec elle les chantiers ouverts récemment par le ministère de l'Éducation nationale : l'éducation prioritaire, le collège et le décrochage scolaire.

L'analyse de la FAEN est claire : sur aucun de ces sujets, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école républicaine ne répond à nos attentes.

➤ **Éducation prioritaire** : la FAEN demande le maintien de l'éducation prioritaire, l'attribution de moyens plus conséquents, des mesures incitatives pour attirer, dans le respect des règles communes des mutations et du barème, des professeurs chevronnés volontaires, plutôt que des néotitulaires affectés contre leur gré.

➤ **Le collège** : le projet de loi primarise le collège, casse le second degré, se traduit par un nivellement vers le bas des contenus, des exigences et donc du niveau des élèves et fait peser de graves dangers sur les conditions de travail des professeurs, provoquant la fuite des meilleurs élèves vers l'enseignement privé.

➤ Le combat contre le **décrochage scolaire** ne peut être mené efficacement que par la prise en charge diversifiée d'élèves présentant un niveau et des difficultés très différents. Or le projet de loi renforce le caractère uniforme du collège.

Parce que la mission première des professeurs consiste à transmettre des savoirs et des savoir-faire afin d'instruire les élèves, la FAEN demande la restauration de l'autorité des adultes et notamment des professeurs. La fédération réclame une rapide amélioration des conditions de travail des personnels ce qui exclut tout allongement du temps de présence dans les établissements.

Enfin, la FAEN exige une revalorisation morale et financière de nos métiers et de ceux qui les exercent.

Paris le 18 Avril 2013

Marc GENIEZ
Co-Secrétaire général

Contact : 06 08 09 87 82

